

Évolution de l'obligation vaccinale au 15 février 2022

Le professionnel est ...

Pour respecter l'obligation vaccinale, le rappel est à effectuer ...

Vacciné D1/D2 et non infecté

... A partir de 3 mois et jusqu'à 4 mois après la D2

Vacciné D1/D2 et infecté plus de 3 mois après la D2

Pas besoin de rappel

Infecté puis vacciné D1

... A partir de 3 mois et jusqu'à 4 mois après la D1

Vacciné D1 puis infecté

... A partir de 3 mois et jusqu'à 4 mois après l'infection

Vacciné D1 puis infecté (ou infecté puis vacciné D1) et à nouveau infecté plus de 3 mois après la dernière infection ou injection

Pas besoin de rappel

Le professionnel est ...

Pour respecter l'obligation vaccinale, le professionnel doit...

Non vacciné, suspendu puis infecté

Se vacciner en 1^{ère} dose à partir de 2 mois et jusqu'à 4 mois après réintégration / infection (et ensuite effectuer son rappel – cf. schéma « infecté puis vacciné D1 »)

Non vacciné, infecté, non suspendu

Se vacciner en 1^{ère} dose à partir de 2 mois et jusqu'à 4 mois après infection (et ensuite effectuer son rappel – cf. schéma « infecté puis vacciné D1 »)

Règlementation obligation vaccinale au 15 février 2022

